

# COMMUNIQUÉ DU SNUDI FO DU GARD

**Protocole de rentrée : FO refuse de cautionner la mascarade du ministre !**  
**Carte scolaire : le DASEN poursuit l'objectif ministériel de mise à l'écart des syndicats !**

Alors que le ministre a arrêté son nouveau protocole de rentrée avant même la tenue du CHS-CT Ministériel, notre DASEN a invité les organisations syndicales à une "réunion" informelle "d'échange" le 26 août en lieu et place d'un CTSD.

C'est ce qu'ils appellent un dialogue social "constructif et serein", c'est, en fait, la poursuite implacable d'une politique de mise à l'écart de la représentation syndicale : ainsi le DASEN du Gard procèdera à des ouvertures (et des fermetures ?) de classes en catimini sans solliciter au préalable l'avis des membres du CTSD, sans que ceux-ci puissent faire remonter les demandes du terrain.

C'est une première et c'est une honte !

Alors que la DSDEN, en se privant des syndicats, a géré à l'emporte pièce les affectations des TS malgré l'implication des personnels administratifs, ils s'en prennent maintenant à la carte scolaire... et ils ne s'arrêteront pas là !

**Nous vous invitons donc à faire remonter en urgence au DASEN vos situations d'écoles si vous avez besoin d'une ouverture en nous mettant en copie : nous ferons le maximum pour défendre vos dossiers dans le peu d'espace qu'ils nous laissent ! N'hésitez pas à solliciter votre mairie, vos parents d'élèves, à demander audience au DASEN...**

**Pour ce qui est du nouveau protocole ministériel, il est tout aussi irréalisable que le précédent et continue de faire reposer sur les personnels, et plus particulièrement les directeurs d'école, une mise en œuvre impossible.**

## **Pour notre DASEN**

Le Gard n'est pas encore dans la liste des départements qui connaissent une circulation active du coronavirus, mais il est encadré par les Bouches du Rhône, qui lui est en rouge, tout comme l'Hérault qui est dans une situation préoccupante.

Le gouvernement a fait le choix de faire confiance aux acteurs locaux et il a été mis en place un système de binômes avec les élus. Le DASEN fait partie de l'un de ces binômes, afin que chacun puisse décliner les directives du protocole à son échelle. La vie ordinaire dans notre pays doit reprendre son cours ainsi, le 1er septembre, tous les élèves seront accueillis. Un certain nombre d'outils, de leviers ont été mis à disposition, une cellule de continuité pédagogique a vocation à accompagner au niveau des gestes professionnels. Un vademecum sera

publié le 28 août qui reprendra l'ensemble des fiches action du protocole et pourra aider les enseignants à prendre des décisions par exemple.

La rentrée scolaire 2020 a une coloration pédagogique importante car la période 1 sera consacrée à mesurer l'état des acquisitions scolaires que le confinement a générées avec plus ou moins d'amplitude, on mesurera le degré d'éloignement des élèves. Il faut vite prendre la mesure des acquis. Les enseignants auront beaucoup de ressources proposées par eduscol. Notre point d'appui, les évaluations nationales, commenceront le 14 septembre pour les CP et CE1 et permettront aux enseignants de disposer des résultats quasiment instantanément. Pour les élèves non concernés par les évaluations nationales ils seront accompagnés par le biais de ressources eduscol. Le DASEN rappelle que le ministre s'est adressé à tous les enseignants par leur boîte professionnelle.

Le retour à notre corps de métier qui est d'être aux côtés de nos élèves et de leurs parents, sera empreint de bienveillance. Pour les mois à venir, nous allons devoir apprendre à vivre avec ce virus ; et nos institutions continuent à revenir vers un fonctionnement ordinaire tout en protégeant les personnels et usagers. Nous avons eu un bon nombre de clusters dans le département. L'ARS a déployé des unités médicales au niveau départemental ce qui nous a permis d'éviter de perturber le fonctionnement de l'école. Nous avons intégré que d'autres cas positifs arriveront. Un travail entre l'éducation nationale et les ARS va être renforcé.

Un élève de 11 ans en élémentaire ne sera pas tenu de porter le masque. Un élève de 10 ans en collège, au contraire, devra porter le masque.

Un stock de masques AFNOR de classe 2 pour les personnes à risque sera disponible. 4 masques textiles par enseignant et avec justificatif de vulnérabilité des masques de classe 2 seront donnés aux enseignants qui devront en faire la demande directement auprès de leurs IEN. Un recensement des masques pédiatriques jetables sous forme de réserve prudentielle pour des élèves présentant des symptômes et devant être isolés, sera fait pour réassort éventuel.

Un enseignant doit-il porter le masque toute la journée ? le DASEN rappelle que le protocole contient un ensemble de recommandations, que chacun saura apprécier et juger.

Le décret de dérogations avec une scolarisation progressives des élèves de 3 ans est maintenu.

A partir du 1er septembre l'école redevient obligatoire et les directeurs d'école doivent contrôler les présences.

Si on applique la réglementation, toute personne extérieure ne sera pas autorisée à rentrer le jour de la rentrée et toute personne rentrant dans l'école devra porter un masque : il faudra faire preuve de fermeté, les équipes de circonscription pourront être appelées en renfort si un rappel à la loi doit être fait à ces personnes inciviles.

Les directeurs apprécieront la situation localement : dans le contexte de la rentrée, nous devons faire confiance aux directeurs car ce sont eux qui sont sur le terrain, et non les IEN.

A partir de 3 cas positifs, on peut considérer le départ d'un cluster.

Le 8 septembre : ouverture d'une grande consultation sur le numérique.

Pas de dépistage prévu pour les personnels.

**Vous l'avez compris, le ministre et ses relais locaux continuent à organiser la désorganisation et à utiliser la situation sanitaire pour poursuivre la mise en œuvre de mesures largement rejetées par les personnels : télétravail, territorialisation de l'école, statut de directeur...**

De plus, le ministre a décidé de ne pas fournir gratuitement les masques qu'il rend obligatoires pour les plus de 11 ans. **C'est la gratuité de l'école qui est mise en cause.** Ce précédent inacceptable en appelle inévitablement d'autres.

**le SNUDI FO a dénoncé également le durcissement des mesures ministérielles à l'égard des personnels à risque** à qui les autorisations spéciales d'absence seront refusées. Les personnes vulnérables qui ne pourront réintégrer leur poste devront se justifier d'un arrêt de travail et seront en congé maladie ordinaire. C'est inacceptable et irresponsable de la part de notre ministre. Ce qui est d'autant plus révoltant lorsque l'on sait que des municipalités comme Bouillargues ou même Nîmes prennent en compte l'état de vulnérabilité de leurs personnels jusqu'à fin décembre ! Non seulement notre administration tourne le dos à ses personnels fragiles mais, en plus, plusieurs écoles maternelles vont être obligées de fonctionner avec moins d'ATSEM alors que la situation sanitaire exigerait au contraire plus de personnels.

**Pour FO, ce protocole est aussi un moyen, pour notre ministre de se soustraire à sa responsabilité d'employeur en matière de protection des personnels** telle qu'elle est définie par le Code du travail : le ministre continue à mettre sciemment ses personnels en danger en refusant le dépistage systématique et la dotation des enseignants en masque FFP2... il devra un jour en payer les conséquences !

Le gouvernement cherche toujours à associer les organisations syndicales à des plans de plus en plus destructeurs, à travers ce prétendu dialogue social. Les contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage sont reportées mais sont inscrites dans l'agenda du nouveau Premier ministre. Dans la fonction publique, c'est la poursuite du démantèlement des statuts dans la continuité de la loi de la transformation de la fonction publique et de la territorialisation de l'école.

**FO refuse le cadre d'union sacrée que cherche à imposer le gouvernement au nom de la crise sanitaire** et y oppose les revendications immédiates : ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de discuter d'un projet alternatif de calendrier de rentrée ou d'un autre protocole sanitaire, c'est - comme cela a déjà commencé dans certains secteurs du privé et hospitaliers - d'organiser la mobilisation des personnels de l'Education Nationale. Et c'est pourquoi, la FNEC FP FO a déposé un préavis de grève dès la première semaine de rentrée afin de parer à toutes éventualités et de donner, aux personnels, des armes pour se défendre.

**Le SNUDI FO a été auprès de vous durant toute la crise sanitaire pour mettre notre administration face à ses responsabilités et faire valoir vos droits : vous pouvez continuer à compter sur nous ! De votre côté, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à prendre ou reprendre votre cotisation au SNUDI FO pour venir renforcer le seul pôle de résistance qui nous reste directement sur : nous avons besoin, plus que jamais, de nous serrer les coudes !**

**Le bureau du SNUDI FO**

*Vous trouverez [ICI](#), le dernier communiqué de notre fédération*

**Pour joindre le SNUDI FO entre le 27 et le 31 août : 06 13 60 39 56 / 06 64 34 95 51 / 06 37 73 73 94 / 06 15 85 27 85**